

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN GASTRO-ENTÉROLOGUE															
Nature de l'activité (1)		39 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	205 364 100,38 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB				
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	AC	781 0,38 %		
	4	Montant net des recettes											AD	204 583 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)											AE	8			
	6	Gains divers (5)											AF	3 753 1,83 %			
	7												AG	208 343 101,84 %			
	3	8	Achats (6)											BA	3 437 1,68 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 0,34)											BB	9 364 4,58 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	6 728 3,29 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD	9		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	598 0,29 %		
	13		Autres impôts											BS	2 136 1,04 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	9 068 4,43 %		
	15	Loyer et charges locatives											BF	7 374 3,60 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW				
	17	Entretien et réparations			1 977 0,97 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs											
	18	Personnel intérimaire			301 0,15 %												
	19	Petit outillage (11)			907 0,44 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			406 0,20 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			3 573 1,75 %	Total : Transport et déplacements											
	22	Primes d'assurances			2 086 1,02 %												
	23	Frais de véhicules (12)			5 443 2,66 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			639 0,31 %													
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	20 032					Total : Frais divers de gestion				BK	26 556 12,98 %
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	6 268	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU	256						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			432 0,21 %													
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			3 256 1,59 %													
28	Frais d'actes et de contentieux			13 0,01 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	740 0,36 %													
30	Autres frais divers de gestion			1 095 0,54 %													
31	Frais financiers (14)													BN	404 0,20 %		
32	Pertes diverses (15)													BP	30 0,01 %		
33												BR	99 936 48,85 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN GASTRO-ENTÉROLOGUE

N° SIRET

39 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	108 407	52,99 %					
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)					CB							
D	36	Divers à réintégrer (17)					CC	979	0,48 %					
É	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2						
TERMINATION	38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	109 388	53,47 %					
D	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF							
U	40	Frais d'établissement (19)					CG	56	0,03 %					
R	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 118	0,55 %					
S	42	Moins-value à court terme					CK							
S	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 282	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL					
SUMM			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 229	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	791						
SUM			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
SUM			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 592						
SUM	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	104	0,05 %					
SUM	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 786	3,81 %					
SUM	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	101 603	49,66 %					
SUM	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX							
		Taxe sur la valeur ajoutée					CY							
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CZ							
		dans le montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :												
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU						
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)												
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.												
		Désignation des véhicules :												
		Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
							Type de carburant (3)							
				T		X		11 461						
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A B				